

En partenariat avec l'association Bourgogne Nature, association fédératrice regroupant la Société d'histoire naturelle d'Autun, la Société des sciences naturelles de Bourgogne, le Parc naturel régional du Morvan et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

www.bourgogne-nature.fr



BIODIVERSITÉ. Les arbres remarquables de Bourgogne.

Vous avez dit remarquable ?

Notre flore spontanée compte environ 80 espèces différentes qui, de 5 à plus de 50 mètres de hauteur, trouvent place dans nos forêts, mais pas seulement...

Vous avez dit remarquables ?

Les arbres et arbustes, en Bourgogne, font, depuis au moins 10 000 ans, partie de nos paysages quotidiens, trouvant leur place selon leurs exigences écologiques : ombre d'une combe humide ou pleine lumière d'une corniche desséchée, profondes argiles de l'Auxois ou sols granitiques acides du Morvan. Quelques essences exotiques, introduites à des fins sylvicoles ou purement ornementales viennent compléter cette diversité naturelle.

À patrimoine enraciné, inventaire en marche...

Initié par le conseil régional en 1993 avec l'inventaire de la Saône-et-Loire puis de la Nièvre et l'Yonne en 2012, complété des jeux concours organisés par le Parc sur le territoire du Morvan et par la Société Bourguignonne des Amis des Arbres et le CRPF pour la Côte-d'Or, l'inventaire



re compte aujourd'hui près de 600 arbres et arbustes remarquables à divers titres.

Arbre remarquable, qui est-ce ?

Deux grands critères président à la reconnaissance comme arbre ou arbuste remarquable, le premier botanique, le second culturel. Quel est le plus gros chêne de Bourgogne ? Où se trouve l'érable de Montpellier à la plus imposante circonférence ? Quel est le platane au tour de taille

Les cerisiers de Ste Lucie, sur les falaises de la vallée des Vaux ou du cirque de St Romain, sont de véritables bonzaïs

à faire passer Obélix pour un maigrichon ? Notre objectif est de découvrir les plus gros et les plus élancés représentants de ce peuple produisant, à chaque nouvelle année, un cerne supplémentaire sous l'écorce, de l'humble noisetier (cépée de 9 mètres de circonférence) du Bois du Leu entre Montceau-les-Mines et Sauvignes au monumental châtaignier du château des Crots à St Eugène (10,70 m). Les critères de hauteur sont détenus par le platane de Cézy ou les douglas de Gibles qui fleurissent avec les 50 mètres. À l'inverse, les cerisiers de Ste Lucie accrochés aux falaises de la vallée des Vaux ou du cirque de St Romain sont de véritables bonzaïs naturels, sur un rocher brûlant surchauffé par le soleil.

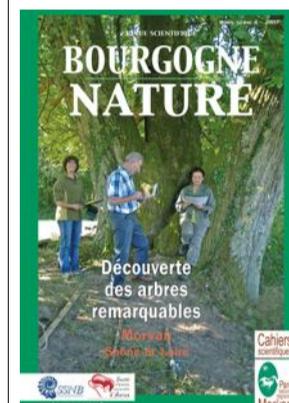
Dans nos paysages façonnés depuis 6 000 ans par la hache et la charrue de nos ancêtres chassés, les arbres font aussi partie de notre patrimoine culturel : arbres nommés dans les forêts, chênes corniers marquant les limites de deux parcelles agricoles, tilleuls de Sully ou chênes de la Liberté sur la place du village, leurs frondai-

sons ont laissé, pour les plus âgés plantés sous Henri IV, s'envoler les cris et les rires d'une douzaine de générations ! Ils ont parfois servi à rendre la justice des hommes comme le Chêne de la Potence de Vielmanay ou recueilli les vœux de succès des mariages pour le hêtre des Croix à Cluny. Parfois, ils sont rendez-vous de chasse ou galant (Le Chêne à la Dame en forêt de Charolles), nommés en mémoire d'un bourguignon ayant marqué l'histoire de France : Vauban, Condé, Napoléon ou Buffon ou tout simplement affublés du qualificatif qui leur convient le mieux : Le Gros Chêne, le Chêne Fourmi, Les Six Demoiselles ou Les Trois Frères.

Un dernier critère, peut-être au final le plus fondamental dans notre société de la finance triomphante et de ses zones commerciales dévorant l'horizon, un arbre, c'est beau, ça sent bon et son feuillage bruisse dans le vent. Pour plagier la réponse d'un naturaliste suisse interrogé sur l'utilité de la réintroduction du castor : « Un arbre remarquable, à quoi ça sert ? » : eh bien, à rien du tout, comme Mozart !

POUR EN SAVOIR PLUS

Géants verts



À découvrir, une publication Bourgogne Nature hors série qui résume les résultats du jeu concours organisé par le Parc Régional du Morvan en 2005 et ceux de l'inventaire du département de Saône-et-Loire en 1993. Et aux éditions de l'Escargot Savant, l'ouvrage Arbres Remarquables de Bourgogne présente une centaine d'arbres et arbustes extraordinaires. Un second tome est en cours de rédaction qui vous parlera des découvertes récentes au royaume de nos colosses feuillus.

ACTU BN

COMPTAGE
Les grandes aigrettes de Saône-et-Loire

Aujourd'hui, l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire et tous les bénévoles qui le souhaitent participent, dès 9 heures, au comptage de grandes aigrettes sur l'ensemble de la Saône-et-Loire. Participez à l'inventaire et à la connaissance de la Nature en Bourgogne en notant vos observations de grandes aigrettes sur E-Observations (www.bourgogne-nature.fr) même si vous en voyez dans d'autre département. Infos : 03.86.76.07.36 ou à contact@bourgogne-nature.fr.

CRÉDITS

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne Nature et conseiller scientifique au Parc naturel régional du Morvan.
Illustration : Gilles Macagno
Rédaction : Alain Desbrosse

L'EXPERT



ALAIN DESBROSSE

Ingénieur Écologue, correspondant régional pour A.R.B.R.E.S., association qui œuvre au recensement et à la protection des arbres remarquables en France, en charge de l'inventaire de Bourgogne pour le Conseil Régional

Des ancêtres à transmettre à nos enfants et petits enfants !

« Avec près de 600 arbres connus sur nos quatre départements, ce patrimoine est aujourd'hui un peu moins méconnu et d'une richesse complémentaire à celle de nos églises romanes, lavoirs ou pigeonniers. Si les arbres meurent de leur belle mort ou terrassés par la foudre ou les coups de vent, ils sont parfois malheureusement la cible d'individus prêts à faire "propre" notre bonne vieille Bourgogne chevelue... De nombreux propriétaires ou maires aimeraient ainsi classer leurs arbres remarquables. Sachez que le code de l'urbanisme permet à une collectivité de préserver son patrimoine arboré, boisements, parcs, haies et arbres isolés au titre des Espaces Boisés Classés ou des Éléments Remarquables du Patrimoine Naturel. À nos arbres, citoyens bourguignons ! »